

Vous souhaitez mettre un logement ou une chambre en location de vacances ?

Déclaration obligatoire :
les démarches sont
désormais simplifiées !



COMMUNE DE
MONTREUX

La Commune simplifie les démarches pour les logements de vacances

Un nouveau formulaire unique en ligne facilite votre annonce.

Comment procéder ?

- Scannez le code QR ci-contre
- Remplissez le formulaire en ligne. L'ensemble du processus est alors lancé.
- Une fois l'autorisation obtenue, les entités concernées (taxe de séjour, office du tourisme, etc.) sont automatiquement avisées.



[www.montreux.ch/
logements-de-vacances](http://www.montreux.ch/logements-de-vacances)

Des questions sur les logements de vacances ?

logement.vacances@montreux.ch



L'inscription sur Airbnb ou toute autre plateforme ne remplace pas l'obligation de s'annoncer !